

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	329 031	46,32	117,79	341 700	158 275	46,32	158 275
Taxe foncière non bâties (TFNB)	71 461	32,86	123,47	74 200	24 382	32,86	24 382
Taxe d'habitation (TH)	73 970	13,73	54,92	76 800	10 545	13,73	10 545
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	193 202	193 202	>>>	193 202
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.**

Taxes	8	9	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	193 202		46,32	
Taxe d'habitation (TH)	193 202		32,86	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		13,73	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			14 374	0	-55 602	-16 087	11
								-57 5

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	193 202	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-57 315	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	135 887
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

**A BEAUVAIS**  
 Le 07 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
**JEAN-LUC BRENNER**  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 487 PARNES  
ARRONDISSEMENT : 60 BEAUVAIS  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MERU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	115
Personnes de condition modeste :	0
Taux à réhabilitation, QPV, Mayotte :	10 431
Logements sociaux :	0
Logements sociaux : exo de longue durée :	3 828

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal :	28 683
b. Par la loi :	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal :	12 883
b. Par la loi (terres agricoles) :	
c. Par la loi (autres) :	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,904647
d. Taux FB commune 2020	24,78
e. Taux FB département 2020	21,54

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	76 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,73	124,33	6,54000	117,79
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	55,07	137,68	14,21000	123,47
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,81	61,13	6,21000	54,92
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	>>>
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	22,02
--	-------